

## ASSOCIATION

Depuis 1983, l'association Art et mécénat en Essonne (Ame) fédère petites et grandes entreprises autour de projets culturels, notamment la réalisation d'œuvres en ville.



**Stéphane Thidet** à côté de son œuvre qui orne le rond-point de l'Espace à Evry lors de son inauguration le 18 septembre dernier.

# Entreprises au cœur de la ville

« J'ai imaginé cette pièce comme si elle avait toujours existé et que la ville s'était construite autour », a notamment expliqué Stéphane Thidet lors de l'inauguration de son œuvre qui occupe le rond-point de l'Espace, à Evry. Face au Cnes, cette réalisation figure un cratère au centre duquel une sphère semble comme tombée du ciel, ou prête à sortir de terre pour s'envoler, c'est selon. Cette œuvre d'art a été financée par

l'association Art et mécénat en Essonne (Ame). C'est donc des entreprises telles que le Cnes, Evry 2, ID Industry, Toupret ou la CCI Essonne qui ont offert cette réalisation.

## Des œuvres un peu partout dans Evry

Fin 2007, l'Ame lançait un appel à projets. Soixante-six dossiers de candidature ont été déposés. C'est un jury composé d'experts en arts plastiques (le Centre national des arts plastiques),

de représentants de la ville d'Evry et de Courcouronnes, de lycéennes étudiantes en art et de représentants des entreprises membres de l'Ame qui a choisi ce projet. Ce n'est pas la première fois que l'Ame marque de son empreinte la ville d'Evry. A l'origine, en 1983, cette association a même été créée pour accompagner la construction de la ville nouvelle. Avec le temps, son champ d'action a été élargi à d'autres formes de soutien de la vie culturelle du

département : séjours d'artistes en résidence, créations théâtrales, musique, etc. Petites et grandes entreprises la composent. On lui doit, par exemple, la fresque des bâtisseurs place de l'Agora, les cristaux géants dans le parc d'activités du Bois-de-l'Epine, l'oiseau Briard à l'entrée du parc du Bois-Briard, etc.

■ O.F.

• Plus d'infos sur l'Ame, tél. au 01.60.78.12.47 ou Internet : [www.ame-art.fr](http://www.ame-art.fr)

## En +

**Régime fiscal du mécénat d'entreprise**

Lorsqu'une entreprise fait un don à un organisme d'intérêt général, elle bénéficie d'une réduction de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu. Cette réduction est égale à 60 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature, et retenu dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (HT), avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.